

## Crise sanitaire provoquée par le COVID-19 : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne Expression du CESER de Bretagne

Face à la crise sanitaire mondiale sans précédent que traverse le pays, et pour participer à la mobilisation générale qui s'est engagée pour prévenir la propagation de la pandémie COVID-19, détecter et soigner les personnes malades, sauver des vies, protéger les personnes particulièrement exposées et les plus vulnérables, atténuer les conséquences économiques et sociales de l'arrêt brutal d'un grand nombre d'activités, **il est dans les missions d'intérêt général du CESER de Bretagne de se mobiliser et d'apporter, à sa mesure, sa contribution.**

Les membres du CESER sont tous fortement mobilisés dans leurs réseaux professionnels, syndicaux, associatifs, personnels. Ils ont, de ce fait, connaissance des problématiques qui se font jour en Bretagne, des priorités, des points de vigilance, des points de tension, des initiatives prises ici et là pour les dépasser, et l'addition de leurs connaissances permet de dessiner une vue large des problématiques actuelles.

Au croisement de tous ces réseaux, en écho aux connaissances et alertes exprimées par la société civile, le CESER peut faire émerger des informations ou des propositions utiles pour les acteurs politiques régionaux (Conseil régional, Etat en région) qui se mobilisent chaque jour, par des mesures exceptionnelles, dans la lutte contre la pandémie, pour la gestion de la crise, l'atténuation de ses conséquences, et pour l'anticipation de la reprise des activités qui suivra la fin du confinement.

**Dans cette perspective, le CESER de Bretagne propose une démarche en trois temps :**

- un premier temps de relais régulier des informations ou alertes, exprimées par les membres du CESER et leurs organisations, ciblées sur des difficultés ou des points de vigilance immédiats, et des actions prioritaires attendues en Bretagne à très court terme : le document qui suit en constitue le premier recueil ;
- un deuxième temps de préparation à la sortie de crise, qu'il est aujourd'hui difficile de situer dans le temps, qui devra probablement s'envisager sur plusieurs mois et de façon progressive, mais qu'il faut anticiper dès à présent et à laquelle le CESER pourra contribuer par une analyse et des propositions plus approfondies, en s'appuyant sur ses travaux passés, en cours, et en mobilisant des ressources internes et externes ;
- un troisième temps essentiel à moyen terme mais à initier sans attendre, visant à tirer tous les enseignements de cette crise, positifs comme négatifs, pour penser et construire un avenir forcément différent, mais toujours partagé et souhaité pour la Bretagne. Cette analyse obligera sans doute à poursuivre, en les élargissant, les réflexions prospectives engagées au CESER, le travail « (Re)faire société » conduit suite au mouvement des Gilets jaunes, ainsi que les réflexions engagées avec le Conseil régional dans la démarche Breizh Cop. Elle permettra au CESER de construire des propositions dessinant de nouvelles actions ou orientations à engager pour l'avenir.

**Le recueil qui suit est le point de départ de cette démarche en trois temps. Il sera actualisé et complété régulièrement et se concentre ici sur quelques priorités identifiées à très court terme, assorties de préconisations à l'adresse des acteurs publics mais aussi privés, et illustrées d'initiatives à encourager.**

### 1. Protéger les personnes face à l'épidémie

**La protection de l'ensemble de la population, c'est-à-dire de toute personne sans distinction,** est une priorité absolue, face à un virus dont la propagation est rapide, dont on ignore encore les capacités de dissémination dans l'air ou sur les surfaces inertes, et qui cause une pandémie mondiale aux conséquences sanitaires, sociales, économiques considérables. L'accès aux autres soins, pour les situations urgentes comme pour les maladies chroniques, doit par ailleurs être garanti, **face à des risques de non-recours** liés à la pandémie.

**La protection des personnels soignants (à l'hôpital, dans les EHPAD et autres établissements sanitaires et médico-sociaux, en cabinet, à domicile)** reste une priorité absolue. C'est une problématique connue et largement relayée dans les médias, pour laquelle les collectivités territoriales se sont mobilisées pour compenser la carence de l'Etat (commande et distribution de masques par la Région Bretagne et les départements par exemple), mais qui doit rester un objectif d'action prioritaire.

#### Des initiatives à encourager

- > Plusieurs entreprises dont ce n'est pas le cœur de métier se sont mobilisées en très peu de temps pour produire des masques et du gel hydroalcoolique
- > Les « makers bretons » se sont mobilisés via les fablabs pour la fabrication de dispositifs de protection individuels à destination des professionnels
- > Des entreprises (de l'agro-alimentaire notamment), des établissements publics (comme l'INRAE), et de nombreux autres organismes (centres sociaux de Rennes par exemple) ont fourni leurs stocks de masques et de matériels aux hôpitaux, pharmacies, EHPAD
- > Des entreprises comme Hemarina et NG Biotech ont développé des produits (substitut sanguin transportant l'oxygène) et matériels (tests sérologiques rapides) de première utilité dans les soins et la gestion de l'épidémie.

#### Les préconisations du CESER

- > Maintenir et développer cette mobilisation dans la durée, poursuivre les commandes régulières et urgentes de tous les équipements de protection nécessaires
- > Garantir un accès de tous aux matériels de protection, aux tests sérologiques, aux soins
- > Relancer certaines productions (masques et autres équipements de protection, matériel médical et paramédical) au niveau régional, en mixant des solutions provisoires pour répondre à l'urgence mais aussi des solutions de long terme permettant de constituer des stocks stratégiques, d'anticiper d'autres crises sanitaires, et de générer une activité économique
- > A défaut, conclure des accords de coopération interrégionaux anticipant d'éventuels besoins en approvisionnements urgents
- > Soutenir les entreprises innovantes en santé.

**Un plus grand appui aux personnels soignants** viendrait les soulager pendant cette période de crise et renforcer la reconnaissance de leur rôle de premier plan dans la lutte contre l'épidémie.

- > Mettre à disposition des logements provisoires à proximité des hôpitaux (hôtels, internats), en coordination entre acteurs publics et privés
- > Conforter les solutions de garde et d'accompagnement scolaire des enfants en protégeant la santé de l'ensemble des intervenants
- > Mettre à disposition des personnels soignants les flottes de véhicules d'entreprises, administrations, établissements publics, dont les salariés sont majoritairement en télétravail, en lien avec les assureurs.

**La sortie de crise** et la reprise « normale » des activités dans les établissements de soin, malgré la fatigue consécutive à l'énorme mobilisation actuelle des personnels de santé, de même que la prévision des prises de congés ou de récupérations, ainsi que les nouveaux recrutements nécessaires doivent être pensés et organisés dès à présent afin de ne pas se traduire par une nouvelle période de difficultés et de sous-effectifs persistants.

- > Elaborer, en concertation avec les personnels et leurs représentants au sein des établissements de soin, des programmes prévisionnels de charge et d'effectifs pour la sortie de crise.

**La protection des personnels actuellement engagés pour l'accueil au quotidien des enfants des professionnels de santé est une urgence.** Ces personnels, assistantes maternelles, enseignants des collèges et des écoles ainsi que les personnels communaux accompagnants, sont aujourd'hui dans leur immense majorité démunis de pratiquement tout matériel permettant une mise en sécurité, même minimale. Des cas probables de contamination

de ces personnels sont remontés, ce qui pourrait avoir un impact à terme sur le nombre de volontaires. Le Rectorat et les directions académiques indiquent qu'ils ne sont pas en mesure de répondre aux besoins en matériels.

> Mettre à disposition des personnels volontaires assurant cet accueil une partie des matériels commandés par le Conseil régional, en coordination avec les autres collectivités.

Plus largement, **la protection des travailleurs exposés du fait de leurs missions et activités**, quel que soit leur statut et quel que soit le domaine dans lequel ils exercent, doit être assurée (*voir aussi plus loin*).

## 2. Porter une attention accrue aux personnes et familles vulnérables

Le confinement et ses conséquences (sociales, financières, familiales, sanitaires, scolaires, psychologiques...) aggravent les situations de fragilité personnelle ou familiale, et font reposer sur certaines familles une charge qui est pour elles trop importante. Cette situation accroît les inégalités et est susceptible de créer de nouvelles difficultés.

### Une attention accrue doit être portée :

- aux personnes seules, privées de lien social
- aux enfants et adolescents bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance
- aux personnes en situation de monoparentalité
- aux personnes fragiles, en situation de handicap, en perte d'autonomie, malades chroniques, privées de l'accompagnement nécessaire
- aux personnes en situation de pauvreté et de précarité
- aux personnes étrangères en situation irrégulière, pour lesquelles l'accès aux soins n'est pas garanti même en période de crise sanitaire
- aux personnes placées sous main de justice, notamment aux personnes en détention
- aux personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, en difficulté pour comprendre les consignes, remplir les attestations de sortie, effectuer des démarches à distance
- aux personnes ou familles ne disposant pas d'un accès à Internet (absence d'ordinateur, absence de connexion, débit internet trop faible).

> Pour toutes ces personnes, maintenir certains lieux de proximité ou certains guichets ouverts, de façon à conserver un lien social et à assurer le paiement des aides sociales

> Préciser les moyens d'action des associations d'intérêt général ou d'utilité publique apportant une aide aux personnes (santé, alimentation, vêtements, hébergement, intégration, aide aux familles et personnes en situation de précarité), utiles pour atténuer les difficultés liées au confinement, et les accompagner afin d'éviter la suspension totale de leur intervention ; mettre à disposition des salariés et bénévoles assurant ces missions une partie des matériels commandés par le Conseil régional.

L'attention doit également être portée aux **personnes accueillies en établissements sanitaires et médico-sociaux**, à leurs proches et leurs aidants, et **aux professionnels qui sont à leurs côtés**, qui se trouvent démunis en termes de matériel de protection, reçoivent des consignes parfois contradictoires et en ordre dispersé, et ne sont pas toujours accompagnés par des professionnels de santé.

> Assurer une plus grande coordination entre les différentes collectivités, l'ARS, l'Etat, pour la gestion de la crise dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

> Demander une clarification et une mise en cohérence des directives et les centraliser vers la direction des établissements, pour qu'elles soient explicitées avec les mêmes mots à toute l'équipe, et mises en œuvres avec les mêmes mesures de protection.

**Concernant l'éducation et la formation initiale**, la fermeture des établissements scolaires de tous niveaux et les mesures de confinement ont fait basculer du jour au lendemain les enseignements en présentiel vers des enseignements à distance. Si la mobilisation du corps enseignant pour assurer la continuité pédagogique est à saluer, et si le recours aux outils numériques semble en première approche permettre de maintenir le lien avec la plupart des élèves, plusieurs sujets d'inquiétude émergent, qui font craindre **un décrochage important** :

- concernant les élèves en difficulté avec l'enseignement dématérialisé, pour des raisons pédagogiques, matérielles, techniques, familiales
- concernant le recrutement des apprentis pour la prochaine année scolaire, rendu très difficile du fait du confinement mais aussi des difficultés des entreprises, avec la crainte d'une forte baisse du nombre d'apprentis
- concernant les élèves de la voie professionnelle, privés de leur périodes de formation en entreprise
- concernant toutes les procédures d'orientation et l'accès aux plateformes de saisie des vœux, notamment Parcoursup, dont la clôture vient d'être prononcée, en pleine crise. Une attention particulière devra être portée sur les demandes de BTS pour les Bac pro, qui risquent d'être en diminution.

**Concernant la formation continue**, de nombreux organismes de formation déjà fragilisés par la mise en place de la loi de septembre 2018 risquent d'être durement impactés, avec des inquiétudes fortes quant à leur pérennité.

- > Prendre la mesure de ce risque de décrochage des élèves, mobiliser fortement les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, informer les jeunes et leur famille et adapter les calendriers et processus d'orientation des élèves et de recrutement des apprentis
- > Tirer les enseignements de cette crise sur les modalités de travail ou d'éducation à distance : si les outils existent, ils ne sont pas toujours applicables à certaines matières ou formations ; il y a par ailleurs un enjeu très fort à ce que chacun sache et ait la possibilité de les utiliser
- > Soutenir les organismes de formation.

En cette période de confinement, il existe des risques de montée **des tensions et des violences intrafamiliales**. Les parents et les familles ont un rôle clé à jouer, et supportent une charge importante qui peut être anxiogène : télétravail, cours et devoirs à la maison, explication de la situation au sein de la famille, aide aux proches ou aux voisins qui en ont besoin, intendance... **Les violences contre les femmes et les enfants** se sont fortement accrues. Les autorités ont pris des mesures, par exemple en invitant les pharmaciennes à collaborer lorsqu'une femme les alerte sur sa situation.

#### Des initiatives à encourager

- > En Bretagne, de nombreuses associations (Planning familial, Centres d'information sur les droits des femmes et des familles...) ont maintenu un accueil sans rupture pour l'écoute et l'orientation des publics, et renforcé une information spécifique pendant la période de confinement
- > Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise ses membres pour repérer et recenser les situations difficiles qui pourraient nécessiter un accompagnement spécifique du Conseil régional.

- > Au-delà de ces dispositions, assurer les moyens effectifs et suffisants pour mettre en œuvre les possibilités d'éloignement durable des conjoints violents car la décohabitation rapide est indispensable, comme la prise en charge des enfants témoins et/ou victimes, sans attendre la levée du confinement ; prévoir des solutions juridiques adaptées et rapides.

Le confinement, ainsi que les situations de violences, complexifient **l'accès des femmes à leurs droits à la contraception et l'avortement**. Du fait du huis-clos du domicile, la confidentialité pour les femmes, majeures ou mineures, qui souhaitent y recourir, est impossible à maintenir. Le climat anxiogène augmente par ailleurs les demandes d'IVG, avec des délais qui s'allongent. Pour ces raisons, le risque d'augmentation de grossesses non désirées est fort.

> Inviter l'Etat, le Conseil départemental, à communiquer clairement que l'IVG est un soin urgent auquel les femmes ont droit même en temps de crise sanitaire.

En raison d'une perte ou d'une diminution sensible des revenus, **les capacités financières des ménages**, et notamment les plus modestes, sont à sécuriser (prévention du risque de surendettement, des impayés de loyer, de mensualité de prêts immobiliers, de factures d'eau, d'énergie ou de télécommunications...)

> Demander aux banques de minorer ou annuler les pénalités récurrentes sur les comptes courants, et d'accepter de différer les échéances de remboursement de prêts.

Si de nombreuses mesures sont à prendre dès maintenant pour la protection de l'ensemble de la population et notamment des personnes vulnérables, il est nécessaire également **d'anticiper la levée du confinement**.

> Prendre en compte les risques psycho-sociaux à la sortie du confinement, ou pendant le confinement s'il se prolonge, en termes de santé, de soutien psychologique et d'information sur des droits qui ont pu être en stand-by pendant le confinement ; y consacrer les moyens publics nécessaires et aider les associations pour l'accompagnement social et psychologique à la sortie du confinement.

### 3. Aider les entreprises et les salariés en difficulté

**La protection des travailleurs (chefs d'entreprises, indépendants, salariés, bénévoles), exposés du fait de leurs missions et activités doit être assurée.** Les mesures de prévention, de protection, de sécurité, le temps et la charge de travail des personnes doivent être inscrites dans les plans de continuité de l'activité des entreprises et administrations lorsqu'ils existent, et s'appuyer sur les outils du dialogue social.

> Editer, pour chaque secteur d'activités, un livret sur les mesures de prévention et de protection qui doivent être mises en place par les entreprises et les administrations pour leurs salariés ; ce livret devrait être actualisé en permanence pour tenir compte de l'évolution rapide des connaissances scientifiques et médicales, des règles sanitaires et des mesures de protection en vigueur.

**Certains secteurs économiques sont prioritaires** dans cette période de crise : soins, alimentation, transport et approvisionnements, télécommunications, sécurité et maintien de l'ordre...

#### Des initiatives à encourager

> Né en Bretagne, un collectif de chercheurs et d'acteurs de terrain travaille à des solutions de crise permettant d'assurer au jour le jour la continuité des approvisionnements alimentaires à l'échelle des systèmes alimentaires territoriaux. Ces travaux sont fondés sur une collecte participative d'informations de terrain dans toute la France et en Europe à partir d'un formulaire libre d'accès sur le site RMT Alimentation locale. Les initiateurs de ce collectif étant initialement basés en Bretagne, de nombreuses informations recueillies viennent de la région.

Dans les autres secteurs, les entreprises qui souhaitent maintenir ou reprendre leur activité dans le contexte actuel ne devraient pouvoir le faire qu'en garantissant la sécurité et la santé des salariés et moyennant une justification auprès des autorités.

> Garantir la plus grande protection des salariés dans les secteurs d'activités prioritaires pendant cette période  
> Face à la contradiction apparente entre la nécessité du confinement à domicile et la nécessité de poursuivre certaines activités, clarifier en conférence sociale nationale, avec déclinaison dans les régions, les activités essentielles et les conditions dans lesquelles elles peuvent être réalisées

> Anticiper la levée, même partielle, du confinement, et donc la reprise de certaines activités sous réserve de garantir la santé et la sécurité des salariés, en disposant de tous les matériels de protection nécessaires et dans le plus strict respect des règles sanitaires.

Certaines entreprises de proximité exerçant dans ces secteurs prioritaires peuvent avoir besoin de main d'œuvre et rencontrer **des difficultés de recrutement**.

> Proposer à la conférence sociale de réfléchir à des dispositifs exceptionnels de mobilité entre entreprises, permettant à des salariés, avec leur accord, de rejoindre temporairement une entreprise qui a besoin de main d'œuvre pour assurer des missions essentielles, dans le même secteur géographique, et en respectant strictement les consignes sanitaires.

La crise met en lumière **l'importance de certains métiers socialement, économiquement et culturellement dévalorisés jusqu'à présent**, et la nécessité de les reconsidérer. Des situations de travail illégal demandé à des salariés en chômage partiel ou en autorisation d'absence pour garder leurs enfants remontent.

> Même dans cette période de crise et d'état d'urgence, respecter certaines clauses sociales dans l'accompagnement financier par les acteurs publics, avec une conditionnalité des aides toujours effective  
> Envisager de reconnaître l'expérience acquise pendant cette période, que ce soit pour des professionnels qui se sont portés volontaires, ou pour des citoyens qui se sont engagés via la réserve civique.

**Dans le secteur du tourisme**, la situation des saisonniers est socialement et économiquement très précaire, alors qu'ils sont indispensables. Ils sont aujourd'hui au chômage et prêts à reprendre les emplois à l'issue du confinement.

> Consacrer des moyens spécifiques à la situation des saisonniers, avec des bourses de formation à consommer l'hiver prochain et une prime de fidélisation s'ils reviennent chez un employeur breton.

De nombreuses mesures ont été prises en urgence au niveau national comme au niveau des collectivités territoriales pour **accompagner les entreprises en difficulté**, avec des dispositifs et des moyens financiers a priori conséquents. Toutes ne sont pas toujours très bien connues. Par exemple, il n'est pas facile de suivre et de savoir ce que fait la Région par rapport à la multitude d'initiatives qui émergent.

> Optimiser la coordination et la cohérence entre les différents plans de soutiens aux entreprises proposés par l'Etat, la Région, les Départements, les communautés d'agglomération...  
> Coordonner et faciliter la diffusion et la compréhension de l'information sur les différents dispositifs d'aides aux entreprises  
> Construire un plan de communication partagé entre l'Etat en région (DIRECCTE) et les collectivités territoriales sur les aides mises en place, de façon à identifier le bon interlocuteur.

Cependant, selon leur taille, leurs moyens, leur secteur d'activités, les procédures à suivre, les entreprises peuvent ne pas être en mesure de solliciter ou de toucher ces aides. **Le tissu des TPE-PME, majoritaire en Bretagne, le secteur du commerce et de l'artisanat, les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, la filière pêche** sont particulièrement concernés.

La plateforme de la DIRECCTE est saturée et de nombreuses entreprises n'ont pas encore pu instruire leurs déclarations. Il en résultera d'importants retards dans le versement des allocations compensatrices, amplifiant dangereusement **les tensions de trésorerie** des entreprises déjà fragilisées.

**Les entreprises en situation de redressement judiciaire** sont exclues des aides gouvernementales. Leur nombre augmente, avec des demandes plus nombreuses adressées aux tribunaux administratifs. De la même façon, **les**

**associations employeuses en cessation de paiement** ont des difficultés à enclencher les démarches auprès des tribunaux de grande instance pour le déclenchement des AGS. Dans les deux cas, des mesures d'aides existent (prêt garanti par l'Etat, médiation du crédit), mais les justificatifs à fournir restent importants et créent des difficultés pour les structures les plus petites.

- > Renforcer la capacité de réponse et de prise en charge des dossiers des entreprises et associations employeuses en difficulté financière
- > Construire des dispositifs d'alerte et de suivi des entreprises et associations employeuses les plus fragilisées au lendemain de la crise
- > Préparer un plan de soutien et d'accompagnement des salariés qui auront perdu leur emploi en raison de la crise.

L'accompagnement des entreprises en situation d'urgence ne doit pas occulter la nécessité d'anticiper dès à présent les plans de relance régionaux, nationaux et européens, en y intégrant **une nécessaire réflexion partagée, intégrative, globale, sur le modèle de développement souhaité**, au regard notamment des limites ou des fragilités que la crise actuelle met en évidence. **La résilience des territoires et des populations** doit être poursuivie comme un objectif essentiel.

- > Même dans cette période, respecter certaines clauses environnementales dans l'accompagnement financier par les acteurs publics, avec une conditionnalité des aides toujours effective
- > Anticiper la sortie de crise et la reprise d'activités, dans le cadre d'une réflexion globale sur le modèle de développement souhaité, dans toutes ses dimensions : sanitaire, économique, social, environnemental, culturel, territorial, démocratique...

#### 4. Consolider et prolonger les aides publiques, encourager les soutiens privés

La période de confinement se traduit par l'arrêt brutal et dans l'urgence d'un grand nombre d'activités. Certaines reprendront à la levée du confinement, d'autres seront reportées ou annulées, avec des conséquences qui peuvent être graves pour les entreprises, administrations, associations et autres organismes, salariés, non-salariés, intermittents, étudiants concernés, **si la prolongation des aides publiques n'est pas assurée sur plusieurs mois**.

Alors qu'en situation de crise tous les regards se tournent vers les acteurs publics, il est essentiel également **d'encourager les acteurs privés** qui, dans de nombreux domaines, peuvent apporter leur soutien (partenariats, dons et autres aides financières, mécénat...).

**Le secteur artistique et culturel** subit de plein fouet le confinement, en particulier le spectacle vivant. Le Conseil régional de Bretagne a déjà pris une décision importante concernant le versement des subventions attribuées, y compris lorsque les projets n'ont pas pu aboutir en raison du confinement. Au-delà de ces mesures ponctuelles, nécessaires et appréciées, il est certain que les conséquences de cette crise sanitaire pour les compagnies et leurs personnels seront très difficiles à gérer au cours des prochains mois. L'arrêt contraint de la production et de la diffusion des nouvelles créations artistiques programmées en 2020 rend impossible leur exploitation en 2021. Beaucoup d'équipes artistiques risquent de devoir cesser définitivement leur activité.

- > S'assurer de la confirmation des mesures de protection pour les intermittents annoncées par les autorités nationales et, si nécessaire, les compléter
- > Le secteur du spectacle étant majoritairement financé par les aides publiques, assurer son avenir en 2020 et 2021 par des dispositifs d'accompagnement et de redressement proposés par l'Etat et les collectivités territoriales.



Depuis le début de la crise sanitaire, **les émissions en breton et en gallo** ont totalement été abandonnées par les radios et télévisions publiques, à une période où les locuteurs sont isolés, où les enfants sont privés d'école et confinés à la maison.

> Garantir la continuité d'une information en breton et en gallo.

**Le secteur associatif** est fortement affecté par les mesures de confinement, qui réduisent les capacités d'action des salariés comme des bénévoles. Il est dans le même temps très fortement mobilisé pour la poursuite de ses missions, notamment lorsqu'il s'agit de maintenir ou développer le lien social, l'aide et l'accompagnement des personnes, la vie démocratique, voire de compenser l'absence d'autres acteurs publics ou privés. Certaines associations d'aide aux personnes ont noté une nette hausse des sollicitations depuis le début du confinement.

> Reconnaître et soutenir le rôle des associations, notamment celles qui œuvrent au maintien de la cohésion sociale, des solidarités, à l'accompagnement médico-social, les associations pouvant elles-mêmes se retrouver en grande difficulté organisationnelle et financière

> Maintenir le soutien financier par les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales) et encourager les soutiens de partenaires privés pour les nombreuses associations employant des salariés et devant faire face à l'arrêt brutal des activités.

**Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur**, il est nécessaire d'acter la prolongation des aides publiques concernant :

- le financement des thèses
- les contrats et projets de recherche en cours, avec suspension/report des justificatifs financiers
- le maintien des appels d'offres tels qu'ils ont été planifiés
- le paiement des indemnités d'enseignement aux intervenants extérieurs
- le paiement d'étapes intermédiaires de projets de R&D financés par l'Etat et la Région
- le paiement du crédit impôt recherche.

## 5. Mieux coordonner la communication publique en temps de crise

Les brutales réorganisations personnelles, familiales, professionnelles se traduisent par **une perte de certains repères**, à laquelle s'ajoute une surinformation continue sur la crise, comprenant son lot de fake news. Dans ce contexte, il est parfois difficile de comprendre la situation, comprendre et appliquer les consignes, savoir à quel interlocuteur s'adresser en cas d'interrogation ou de difficulté.

> Donner la priorité à l'accès à une information pluraliste et indépendante, juste et vraie, avec une parole des collectivités à construire pour expliquer les différents paramètres de la crise sur les plans scientifique, médical, social, culturel, humain, économique, environnemental.

**Les consignes adressées à la population** mériteraient d'être davantage cohérentes. **Certaines injonctions peuvent paraître contradictoires** si elles ne sont pas suffisamment expliquées, par exemple le confinement au domicile et la poursuite des activités professionnelles hors du domicile lorsque le télétravail n'est pas possible.

> Au-delà du discours, montrer que chacun est réellement pris en compte et effectivement protégé au mieux par nos institutions

> Travailler à une plus grande cohérence et lisibilité dans les mesures mises en œuvre et les communications qui en sont faites afin que les messages soient clairs et compréhensibles de tous

> Améliorer la communication sur les mesures essentielles de protection et de sécurité des populations, mais aussi des salariés, ce qui est moins présent dans les médias.



**De très nombreuses initiatives** ont vu le jour pour améliorer la vie quotidienne en période de confinement, partager les informations, proposer de l'aide. Elles témoignent d'une forte mobilisation citoyenne et solidaire face à la crise, et peuvent constituer **des relais efficaces à la communication publique**.

#### Des initiatives à encourager

> La plateforme internet Agendaou, destinée à l'origine à communiquer sur l'agenda culturel du Pays de Dinan et Saint-Malo, informe les internautes sur la pandémie, les gestes de prévention, les ventes directes en circuits courts, les dispositifs de soutien aux entreprises et aux associations.

> Smiile est un réseau social de proximité, rassemblant des services collaboratifs, basé à Saint-Malo et œuvrant partout en France, qui offre ses services aux collectivités territoriales pendant la crise.

## 6. Se coordonner davantage pour préparer la sortie de crise et anticiper les répliques

En situation d'urgence, chacun se mobilise au regard de ses prérogatives et de ses responsabilités, de ses convictions et de ses engagements, à la hauteur de ses possibilités matérielles, humaines et financières, pour apporter sa pierre à l'édifice. C'est ce que fait ici le CESER, avec l'expression de constats, d'alertes, de points méritant une attention ou une vigilance particulières. C'est ce que font d'autres têtes de réseaux également, dans d'autres domaines.

C'est ce que font les acteurs publics, tant les regards se tournent aujourd'hui vers eux, tant les attentes à leur égard sont fortes, **tant les services publics se révèlent, plus que jamais, être un maillon essentiel du « vivre ensemble »** en proximité comme au niveau national.

Cette mobilisation dans l'urgence, essentielle, ne doit pas masquer la nécessité de se préparer dès à présent **à la sortie de crise**, qui va probablement s'inscrire **dans un temps long** du point de vue des conséquences sanitaires, sociales, économiques, environnementales, organisationnelles, démocratiques, avec le risque de **« répliques »**, voire **de nouvelles crises systémiques** s'il n'y a pas de réflexion globale sur la résilience, l'avenir souhaité et les moyens d'y parvenir. Il y a par conséquent un enjeu très fort à se coordonner et à travailler davantage en transversalité pour non seulement préparer la sortie de crise, mais aussi construire **un nouveau projet d'avenir pour la Bretagne**.

Aujourd'hui et demain, **la coordination des acteurs politiques régionaux et infrarégionaux** (Conseil régional, pays, départements, communauté de communes, communes) est essentielle pour renforcer la résilience des territoires. Le rôle du CESER, représentant la société civile bretonne, est de veiller à ce que les stratégies mises en œuvre soient le plus possible **co-construites et partagées avec les représentants de la société civile régionaux et infrarégionaux**.

> Maintenir les réunions hebdomadaires du bureau de la conférence sociale, réunissant chaque semaine les partenaires sociaux autour du Président du Conseil régional et de la Préfète de région, sur les thématiques relevant de sa compétence

> Mettre en place et animer une conférence régionale de crise plus large, associant, en plus des partenaires sociaux, des experts en santé (épidémiologistes, urgentistes), des directeurs d'établissements (EHPAD notamment), des représentants des usagers du système de santé, des représentants des autorités académiques, des associations de solidarité, des chambres consulaires...

> Compléter ces réunions par la mise en place de groupes de travail thématiques, en capacité de construire des scénarios de sortie de crise.